



Bulletin

de la Section Départementale
de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp

Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Bulletin n°583 de Mai 2011

ISSN : 1250-3509



On ne se laisse pas faire !



L'École c'est l'avenir !



**Action nationale :
Tous au Ministère !**

(voir p.2)

**Exigeons
un collectif budgétaire**

Mercredi 18 mai

14 h Rassemblement Sèvres Babylone
puis **Manifestation** vers le Ministère

*Des délégations de tous les départements
viendront manifester à Paris*

Samedi 14 mai

Colloque FSU 93
«Ecole et inégalités»
Syndicalistes,
chercheurs, politiques
pour l'école que veulent-ils ?

(voir invitation jointe)

L'IA du 93 refuse les temps partiels,
disponibilités et détachements.
C'est inacceptable !

**Rassemblement
devant l'I.A de Bobigny**
Vendredi 13 mai

(jour de la CAPD) sur le temps de midi

(voir p.2)

**Le Livret Personnel
de Compétences :**

Refusons de l'utiliser. Débattons-en !

(voir p.3 et 4)

(voir p.2)

Vendredi 20 mai

A l'initiative de la FCPE «Nuit des écoles»

Sommaire : p.1 : Tous au Ministère le 18 mai 2011 - p.2 : Colloque FSU 93 le 14 mai
La nuit des écoles le 20 mai ; Temps partiels sur autorisation, disponibilité et détachements : refusés.
p.3 et 4 : Le livret personnel de compétences. *Annexe : Ecole et inégalités Colloque du 14 mai 2011.*

Droit des personnels bafoués !

Après les permutations, ce sont les temps partiels sur autorisation, disponibilités et détachements, qui sont refusés !

L'Inspecteur d'Académie du 93 a décidé de refuser tous les temps partiels sur autorisation, les disponibilités et les détachements (sauf cas exceptionnels). C'est la politique menée par le gouvernement en termes de restrictions budgétaires, de réduction des postes et l'insuffisance de recrutement au concours, qui conduit l'Inspecteur d'Académie à recourir à cette extrémité pour assurer la rentrée des classes 2011.

Sans aucune concertation ni aucune information des représentants du personnel, ces décisions ne sont motivées que par «la nécessité de service». Les collègues concernés ne peuvent accepter cette réponse. Le SNUipp/FSU 93 considère cet état de fait inacceptable.

Réagissons !

Les élus du SNUipp/FSU 93 proposent aux collègues qui ont reçu un refus, un modèle de recours gracieux et une saisine de la CAPD à envoyer à l'IA du 93. Modèles de courriers sur le site du SNUipp 93 (<http://www.snuipp.fr/93>).

Rassemblement

devant l'Inspection Académique de Bobigny

Vendredi 13 mai (jour de la CAPD)

de 12 h à 13 h

Le SNUipp/FSU 93 interviendra lors de la CAPD du 13 mai 2011 pour chaque recours.

N'oubliez pas de nous envoyer les doubles de vos courriers.

Raison de plus pour participer au rassemblement au Ministère le 18 mai pour obtenir un collectif budgétaire qui permettra d'ouvrir les postes nécessaires.

Mercredi 18 mai

à 14 h Sèvres Babylone

Tous au ministère pour exiger un collectif budgétaire et obtenir les postes nécessaires à la rentrée 2011

Action nationale

Au plan national, avec 8 967 suppressions de postes pour 8 300 élèves supplémentaires attendus, la prochaine rentrée se prépare sous de mauvais auspices.

Dans le 93 la rentrée se fera avec 2160 élèves de plus et 20 postes en moins. L'IA ferme 80 postes de maîtres E et aucune création de postes n'est prévue pour améliorer le remplacement.

Sous les fenêtres du ministre pour crier ensemble : L'école au régime sec, ça suffit ! Le ministre ne l'entend pas ? Le SNUipp/FSU appelle les enseignants et les parents à venir le lui dire de plus près. Il propose à tous les acteurs de l'éducation de faire de cette journée, un temps fort pour l'école. Des délégations de chaque département rappelleront de vive voix qu'il est urgent de redonner des moyens et des couleurs à l'école.

«Nuit des écoles»

vendredi 20 mai

à l'initiative de la FCPE nationale

La FCPE lance une pétition nationale sur son site internet : petition.fcpe.asso.fr pour demander l'arrêt des suppressions de postes et la tenue, sans délai, au Parlement, d'un collectif budgétaire pour augmenter le budget de l'Education nationale.

Elle appelle en outre les parents à installer dans tous les établissements scolaires, des banderoles pour relayer ce message et à organiser partout le 20 mai des «nuits des écoles» avec des débats publics sur l'avenir de l'Ecole.

Prenez contact avec les parents de la FCPE de vos écoles, de vos villes pour organiser conjointement ces rencontres et participez nombreux.



Le «Livret Personnel de Compétences» Refusons de l'utiliser, ouvrons le débat

... peser le cochon tous les jours ne l'a jamais fait grossir...

Pour alimenter le débat, vous trouverez en lien sur le site du SNUipp-FSU 93, un travail très complet conduit sur le LPC par le SNUipp-FSU de l'Isère.

Le conseil syndical départemental du SNUipp-FSU 93 du 22 mars 2011 a décidé à l'unanimité de demander au conseil national du SNUipp-FSU de se positionner pour un boycott du livret personnel de compétences.

Le conseil syndical départemental pense en effet qu'une consigne très claire de refus de transmission de données numérisées par le LPC au niveau national est justifiée. C'est aussi l'occasion pour la profession de rejeter une technicité excessive et sans objet du métier.

La formation et la réflexion pédagogique autour de la notion de compétences doivent être développées.

Il est maintenant urgent que tous les collègues s'emparent des questions pédagogiques et déontologiques posées par ce livret personnel de compétences. Les pressions hiérarchiques vont s'accroître dans les semaines qui viennent, c'est pourquoi le SNUipp-FSU 93 appelle au débat sur ces questions.

1) Sur un plan pédagogique :

- compétences et pratiques professionnelles : quelle doit être la place des compétences dans les apprentissages, quelle est-elle aujourd'hui ?
 - compétences et politique éducative : quelles doivent être les finalités, quelles sont-elles aujourd'hui ?
- Au vu du **nombre de compétences** à valider pour chaque élève, n'est-ce pas le temps nécessaire à l'apprentissage qui se trouvera envahi par des évaluations permanentes ?
Or, comme le rappelle la sagesse populaire, *«peser le cochon tous les jours ne l'a jamais fait grossir»* !
- **Et le métier dans tout ça ?** L'enseignant ne semble plus être un ingénieur-chercheur en pédagogie (ce que son niveau d'études lui permet), mais... un exécutant.
Les missions que l'on assigne aux enseignants se limitent-elles au recentrage sur les fondamentaux ou sur les évaluations ?
N'est-ce pas une incitation à se concentrer sur les items plutôt que sur les compétences ?
L'évaluation apporte-t-elle des solutions ?
- **La notion même de «compétences» fait débat** : la validation de «compétences» sera-t-elle un jour concurrente du diplôme ?
Les diplômes sont une référence commune sur toute le territoire.

Le SNUipp-FSU 93 appelle d'ores et déjà les enseignants à refuser d'utiliser le «Livret Personnel de Compétences» et à en débattre dans les écoles. Ce livret concerne tous les enseignants.

→ **Chaque compétence doit être validée... et datée.** Or une compétence ne cesse de se construire. Pour Guy Le Boterf, c'est «une réalité dynamique, un processus, un savoir agir reconnu». Valider telle compétence pour tel élève à telle date précise... voilà qui va mettre bien des enseignants dans l'embarras ! D'autant plus que *les articles 2 et 6 de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés stipulent que ne peuvent être mises en fichier que des données exactes, complètes et que le fichier doit être stable, ce qui ne peut être le cas concernant les compétences*, qui par nature doivent évoluer !

La rémunération au mérite des enseignants pourrait-elle dépendre pour une part de la validation des compétences de leurs élèves ?

2) Sur le plan du fichage et des libertés : le livret version numérique

→ **L'enfant «enfermé dans son destin» ?**

Les atteintes à la liberté de l'enfant : Voici ce qu'en dit Albert Jacquard dans un de ces livres : «Un des aspects les plus insupportables de ce projet, tel qu'il a été présenté par la presse, est l'établissement d'un document qui suivra le jeune au long de sa scolarité : inscrit dans un registre ou sur un disque d'ordinateur, ce document, avatar du casier judiciaire, permettra, au moindre incident, d'exhumer son passé. [...] Cet enfermement dans un destin imposé par le regard des autres est intolérable, il est une atteinte à ce qu'il y a de plus précieux dans l'aventure humaine : la possibilité de devenir autre. [...] J'ai raconté au début de ce livre comment, passant durant l'Occupation sans livret scolaire d'un lycée à un autre, j'ai saisi au bond l'occasion de changer la définition que les autres donnaient de moi. J'en ai gardé la conviction que la liberté de chacun ne peut s'épanouir que si la société ne possède pas trop d'informations sur lui.» («Laissez-moi devenir ce que je choisis d'être», A. Jacquard, Mon utopie 2006).

→ **Dépossession du livret scolaire... et «super CV» pour les salariés ?**

Le livret scolaire papier, actuellement propriété du jeune et de sa famille, appartiendra, avec le LPC, à l'Etat et aux sociétés privées qui mettent en place les environnements numériques de travail (ENT) et les différentes applications de validations. Le LPC n'est donc pas un «livret» mais bien un «fichier» qui n'a en réalité plus grand-chose de «personnel»...

Plus inquiétant encore, est la création d'un «Passeport orientation et formation», sorte de «super CV» alimenté par le livret personnel de compétences notamment, et qui n'appartiendrait plus aux salariés !

«Passée presque inaperçue, la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie a modifié le Code de l'Education et le Code du travail en reliant les deux. La loi institue pour les élèves un livret de compétences, expérimental jusqu'en 2012. La même loi (nouvel article L.6315-2 du Code du travail) institue, avec une dénomination standard européenne mais un contenu strictement identique le passeport orientation et formation. Ainsi renommé et prolongé pour la vie, le livret de compétences sera utilisé pour l'embauche et la carrière.» (Richard Abauzit, «Du marché du travail au marché des travailleurs ; Du livret ouvrier du XIXème au livret personnel de compétences du XXIème siècle, du berceau au tombeau», juillet 2010).

**Le SNUipp-FSU 93
demande aux collègues
de lui faire parvenir
toute contribution, réflexion,
argument...
pour poursuivre le débat.**